



## L'UNSA FERROVIAIRE : AGIR POUR VOUS...

A la demande de **l'UNSA Ferroviaire**, le jeudi 04 août 2022, **une réunion bilatérale a eu lieu au siège de l'Infrapôle Lorraine**, en présence de M le DET et de son RRH, la raison majeure de cette rencontre : La nouvelle réorganisation « **Maintenir Demain** ». Cette occasion nous a permis de porter la parole, et les craintes, de nombreux cheminots rencontrés lors de nos tournées syndicales. Quelques exemples : les incertitudes sur le bienfondé de cette restructuration, son avenir professionnel au sein de l'établissement, la position géographique de son futur métier, le maintien des usages connus et tolérés, l'attractivité en baisse constante de nos métiers (difficulté à l'embauche, les démissions), etc...

Le manque de repère du moment est source de RPS **qui s'additionne** à la charge mentale des difficultés du moment : Un pouvoir d'achat en berne, des vagues pandémiques, les tensions internationales...

## Maintenir Demain

Coute que coute et sans véritable horizon pour les cheminots !!!

**L'UNSA Ferroviaire** : Vous n'êtes pas sans savoir que **nous marquons une forte opposition à ce projet** pour des raisons diverses et multiples. C'est une réorganisation qui n'a que pour objectif principal une baisse de la masse salariale afin de répondre aux contraintes financières voulues par le gouvernement. Et pourtant, notre organisation actuelle n'a pas à rougir d'une incapacité notoire à répondre aux exigences sécuritaires du réseau, **nos DPX félicités hier n'existeront pourtant plus demain.**

Une organisation qui fait un retour dans le futur en recopiant un **modèle qui n'a pas fait ses preuves hier...** Pourquoi elle le ferait demain ???

## ICS : Indemnité Continuité de Service

Elle est maintenue pour les DU, GPS, GPO, les conducteurs travaux et maintenance ainsi que pour les ordonnanceurs.

**L'UNSA Ferroviaire** : On peut faire mieux, il serait normal que les adjoints puissent en bénéficier.

**La Direction** : **Votre demande mérite réflexion, c'est une revendication qui reste envisageable.**

## La bilocalisation

**L'UNSA Ferroviaire** : Pour des raisons diverses dont une certaine proximité avec le REQ, nous demandons la bilocalisation pour les métiers d'ordonnanceurs, référents, ATU,...

**La Direction** : **Accord de la Direction sur le sujet**

## RH 910

**L'UNSA Ferroviaire** : Cette réforme s'accompagne avec la réglementation du RH910 (pour certains métiers), des droits peu ou mal connus par les cheminots. Une synthèse des possibilités prévues par ce règlement serait-il envisageable afin de connaître les indemnités possibles dues à un changement de poste, une délocalisation ?

**La Direction** : **Accord de la Direction sur le sujet**

## Encore, RH 910



**L'UNSA Ferroviaire** : Avec cette réorganisation, des cheminots se verront perdre du pouvoir d'achat. La perte de l'ICS est une des raisons, c'est inacceptable pour notre OS. Quelle réponse pouvez-vous donner à ces cheminots pour « Demain » ?

**La Direction** : **Nous prenons note de cette revendication, un accompagnement financier afin d'assurer une meilleure compensation est envisageable, il irait au-delà des mesures possibles du RH910.**

## Les véhicules de services



**L'UNSA Ferroviaire** : Beaucoup d'interrogations de la part de vos agents sur le sujet, des métiers bénéficient d'un moyen de transport afin d'accomplir au mieux les missions demandées par la fiche de poste. Cette réorganisation, avec la disparition et la création de nouveaux métiers, ne sera-t-elle pas un prétexte pour réduire la flotte de véhicule de service ?

**La Direction** : **Le DET s'engage à ne pas réduire le nombre de véhicules de son établissement.**

**L'UNSA Ferroviaire** : Mr le DET, les véhicules de fonction ne permettraient-ils pas de clarifier certaines situations qui posent débat ? Il n'est pas rare les grandes entreprises qui ont choisi cette option pour leur encadrement...

**La Direction** : **je vais dans votre sens sur le sujet, mais ce choix reste à la volonté du national.**

## Les locaux

**L'UNSA Ferroviaire** : M le DET, veuillez prendre note de nos craintes, de nos doutes sur la capacité d'accueil de certains bâtiments de votre périmètre (ex : METZ). Sont-ils en mesure d'accueillir de nouveaux agents et de répondre aux exigences du code du travail : Ex PMR

**La Direction** : Des réunions avec la Direction de l'immobilier ont eu lieu. A ce jour, nous n'avons pas de vision stratégique dans ce domaine. Des pistes sont pourtant envisagées afin de récupérer de l'espace (voir local DB).

**L'UNSA Ferroviaire** : Nous demandons une présentation à la CSSCT des futurs locaux du fait des nouvelles conditions de travail engendrées par cette réorganisation.

**La Direction** : **On prend note de votre demande.**

## Le forfait jour

**L'UNSA Ferroviaire** : M le DET, pouvez-vous porter à notre connaissance les agents (REQ) qui pourront prétendre au forfait jour ?

**La Direction** : Les REQ à la qualification E pourront prétendre au forfait jour, il n'en est pas de même pour le REQ à la qualification D, ils seront assujettis au tableau de service.

## Les dérangements et la supervision

**L'UNSA Ferroviaire** : M le DET, nous avons eu vent de certaines difficultés sur les sorties d'astreintes. En effet, les établissements précurseurs de cette organisation rencontrent des problèmes dans le circuit de transmission des appels. Quel sera notre mode de fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 23 ?



**La Direction** : En journée, c'est l'ordonnanceur qui reçoit les appels de la supervision concernant les dérangements. Nous sommes ouverts à un autre mode de fonctionnement.

**L'UNSA Ferroviaire** : Nous demandons une uniformisation des appels sur l'ensemble du territoire de la supervision CS-ZP.NEN.

Moi je soutiens  
l'Unsa



### Prochaine réunion CSSCT:

Prochaine CSSCT ordinaire le 16/09/22



Quand « **Maintenir Demain** » rime avec suppression de postes sur l'Infrapôle Lorraine :

**-7 postes**

**Acceptation des choix de l'agent après le 1<sup>er</sup> entretien :**

**50% à 60%** se verront accepter leur 1<sup>er</sup> choix.

**25%** se porteront sur le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> choix.

**15%** de postes vacants à ce jour

**50%** des REQ (Responsable d'équipe) ont été sélectionnés à ce jour



Entretien d'orientation entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre 2022.

Il vous est possible de vous faire accompagner par un délégué syndical lors de cet entretien afin de faire valoir vos droits.

### Vos membres RPX/CSSCT

BERTRAND Pierre 06 16 82 59 98

Sébastien COLLOTTE 06.24.12.78.35

MANTEY Bertrand 06 09 20 48 35